



Pension alimentaire non suffisante

Par **lilou**, le **26/04/2011** à **20:11**

Bonjour, mon ex mari verse 50 euros à nos deux enfants âgés de 12 ans et 8 ans de pension alimentaire fixée par le juge il y a de ça 5 ans, je trouve cela très peu, et je n'arrive plus à subvenir d'autant plus que mon ex mari travaille, il a acheté un appartement, et construit une villa en Algérie, et il travaille en noir aussi, je suis une maman de 4 enfants qui ne travaille pas, j'habite Marseille, à qui m'adresser pour faire un appel, merci de votre réponse, cordialement.

Par **corimaa**, le **26/04/2011** à **20:25**

Mais dès que votre mari a retravaillé, il fallait faire une nouvelle demande pour revoir le montant de la pension alimentaire. Il faut que vous saisissiez le juge aux affaires familiales (JAF) de votre domicile et demandiez une révision de la pension alimentaire pour vos enfants. Si vous avez très peu de revenus, vous pouvez peut-être avoir l'aide juridictionnelle gratuite et dans ce cas, faites un référé au JAF pour que ça aille plus vite.

Par **lilou**, le **26/04/2011** à **21:02**

merci de votre réponse cordialement